# Consultation Nationale

ODD 4

Sant Julià de Lòria, 29 juin 2022

**Table de matières**


1. Introduction p. 3

2. Garantir le rétablissement complet de l'interruption éducative due à la Covid-19 p. 5

3. Écoles inclusives p. 9

3.1. L'école inclusive p. 9

3.2. L'inclusion des élèves migrants et réfugiés dans les filières d'éducation p. 10

3.3. L'inclusion des étudiants migrants et réfugiés dans l'enseignement supérieur p. 13

4. Apprentissage et compétences pour la vie : les habiletés pour la vie p. 14

4.1. L'éducation au développement durable (EDD) p. 14

4.2. L'éducation à la citoyenneté démocratique p. 15

4.3. L'éducation à la vie affective et sexuelle p. 16

4.4. La prévention des conduites addictives en milieu scolaire p. 17

5. L'école de l'égalité p. 18

6. Apprentissage et transformation numérique p. 19

7. Enseignants et éducation p. 21

8. Financement de l'éducation p. 22

8.1. Dépense des administrations andorranes en éducation p. 22

8.2. Dépense globale en éducation par niveaux d'enseignement p. 23

8.3. Tableaux et graphiques p. 23

9. Conclusions p. 28

## 1. Introduction

Dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022, la population scolaire de l'Andorre est de 10 660 élèves de 65 nationalités, l'école est de ce fait un lieu de mixité et de cohésion sociale.

L'Andorre a fixé sa priorité sur l'éducation, en tant qu'outil de promotion des valeurs démocratiques, de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Le pays est particulièrement attaché à cette priorité autant à l'échelle nationale que du point de vue de la coopération internationale.

La réalité géographique, historique et institutionnelle de la Principauté d'Andorre a tissé une structure éducative singulière. En Andorre, trois systèmes éducatifs publics cohabitent jusqu'au baccalauréat : l'enseignement andorran, qui dépend du gouvernement andorran ; l'enseignement espagnol, laïque et congréganiste, qui dépend de l'administration espagnole ; et l'enseignement français, qui dépend directement de l'État français et qui suit les programmes d'enseignement du Ministère de l'Éducation Nationale.

**En Andorre, 96 % des élèves assistent à l'école publique.**

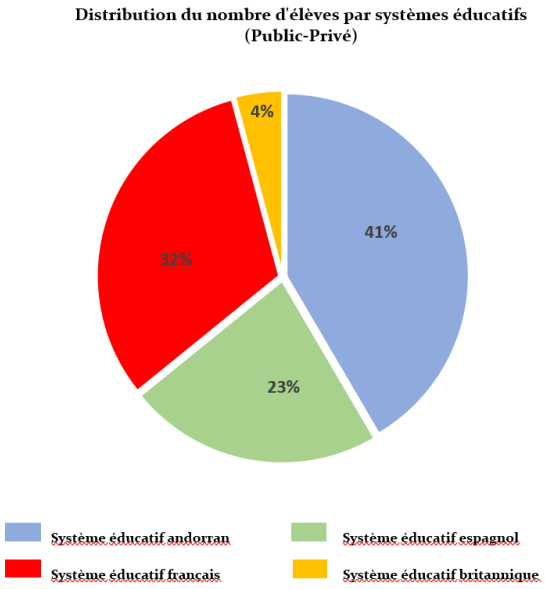


Ces trois systèmes éducatifs ont pour principe fondamental d'assurer l'admission de toute personne sans distinction d'origine, de religion, de sexe, d'ordre politique et idéologique. Il existe également deux écoles privées, Agora International School qui enseigne le programme du système éducatif espagnol et depuis 2018 le British College of Andorra qui est basé sur le programme national de l'Angleterre et du Pays de Galles.

Les relations entre l'Andorre et la France sont régies par une Convention en matière d'enseignement (2014).

Les relations entre l'Andorre et l'Espagne sont régies par une Convention en matière d'éducation (2007).

Les écoles sont publiques et gratuites, ce qui permet à la population d'accéder à un réseau éducatif qui garantit le brassage social. Cette particularité, est considérée comme une richesse et un élément indispensable à la cohésion sociale dans une société qui conserve sa propre identité. Ce modèle éducatif a permis au pays d'intégrer de façon harmonieuse les mouvements migratoires qui se sont succédé ces dernières décennies.

L'engagement pour l'enseignement des langues est une autre des caractéristiques de l'éducation et reflète le plurilinguisme de la société andorrane.

Le respect des différences se traduit par un programme d'inclusion des élèves ayant des diversités fonctionnelles qui permettent leur intégration aux écoles ordinaires grâce à des aides individualisées.

Les technologies de la communication et de l'apprentissage sont présentes dans les écoles à travers un unique programme national qui garantit son développement, prévoit et répond aux besoins de projets innovateurs.

Depuis la publication de la première Loi d'Organisation du Système éducatif andorran en 1994, le gouvernement développe ce système au-delà de l'enseignement scolaire, en diversifiant les offres de formation, notamment au niveau de l'enseignement post-obligatoire, en maintenant le baccalauréat général comme option de poursuite des études universitaires, mais aussi en promouvant le baccalauréat professionnel et en favorisant la formation tout au long de la vie. Cette évolution est recueillie par la Loi sur l'organisation du système éducatif andorran publiée en 2018.

Ces dernières années et dans le cadre du Plan stratégique pour la Réforme et l'Amélioration du Système éducatif andorran (PERMSEA), ce système a intégré des changements importants et a adopté un nouveau modèle pédagogique qui attribue un rôle important au développement des compétences et à la capacité d'agir efficacement dans des situations réelles diverses et complexes et ce grâce aux connaissances, aux compétences et à l'expérience acquises. Ceci a profondément transformé les processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Nous avons la profonde conviction que seule l'éducation peut donner aux citoyens les outils pour vivre en paix et en harmonie mais aussi les mécanismes pour faire évoluer la société vers un modèle durable et équitable.

**2. Garantir le rétablissement complet de l'interruption éducative due à la COVID-19**

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, pour assurer la continuité pédagogique, l'Andorre a mis en place, en collaboration avec les trois systèmes éducatifs, plusieurs mesures en application du protocole sanitaire : enseignement virtuel, publications de documents « action », diffusion d'informations, prêts de matériel informatique en partenariat avec l'opérateur national de télécommunications, mise en réseau, connexion internet pour les familles qui en étaient dépourvues, élaboration de documents pédagogiques, et suivi individuel des élèves.

Pour rassembler les informations liées à la COVID-19 dans le domaine éducatif, une page web a été créée : www.infoeducació.ad.

Forts de l'expérience du confinement, des précautions extrêmes ont été prises pour la rentrée scolaire 2020-2021 de façon à diminuer le risque de transmission du coronavirus. Du premier au 13 septembre, le gouvernement a mené une campagne de dépistage sur l'ensemble de la communauté scolaire. Cet exercice ambitieux a concerné des milliers de personnes – élèves, étudiants, enseignants et personnels qui travaillent dans les établissements solaires. Le taux de participation volontaire a été un succès (91,4 %).

Pour garantir la sécurité de cette rentrée, les établissements scolaires ont établi un système de « classes-bulles », où les élèves étaient en petits groupes et interagissaient uniquement entre eux. Ceci a permis de limiter les risques de contagion, de définir le réseau concerné si un cas se présentait, et de cibler les confinements et les tests pour que les élèves reviennent à leur vie scolaire au plus vite.

Une coordination a été faite avec les associations de parents d'élèves pour assurer un service de restauration et les bourses ont été versées directement aux familles. Une attention particulière a été portée aux élèves les plus fragilisés. Un dispositif informatique « Bresol » a été étendu à tous les élèves de plus de 12 ans pour lutter contre l'intimidation, la cyberintimidation, les troubles de l'alimentation et tout type de conflit. Des psychologues scolaires ont été mobilisés. Seuls 1 % des élèves ont décroché durant cette période.

À partir de la mi-avril, pour permettre la réouverture des écoles un plan de déconfinement progressif a été mis en place prenant en compte le contexte sanitaire et épidémiologique d'Andorre mais aussi les mesures sanitaires en cours dans d'autres pays.

Les écoles et établissements scolaires ont été les derniers à reprendre. Les équipes enseignantes ont pu se rendre dans les écoles et un accueil des élèves, avec des effectifs réduits, a pu être mis en place à partir du 2 juin. Le retour des élèves n'était pas obligatoire et la priorité a été donnée aux élèves vulnérables ou en situation de handicap.

Un plan de dépistage massif a été mis en œuvre au cours des dernières semaines de l'année scolaire pour les personnels éducatifs et les élèves volontaires.

Ce plan de sortie du confinement prévoyait une nouvelle organisation de l'espace et du temps scolaires. Des dispositions communes à toutes les écoles et les établissements scolaires ont été établies : gestes barrières, port du masque obligatoire pour accéder dans l'enceinte scolaire et dans tous les lieux où la distanciation physique ne pouvait être respectée, organisation des classes en bulles (15 élèves pour les 6 à 18 ans, 10 élèves pour les

moins de 6 ans), ventilation régulière des salles de classe au cours de la journée ; matériel toujours à usage personnel ; renforcement du nettoyage et la désinfection de toute surface en particulier balustrades, tables, chaises. Ces exigences sanitaires ont néanmoins été adaptées en fonction de l'âge des élèves, de leur capacité à les respecter mais aussi au regard des besoins de soins et d'attention psychoémotionnelles. Un contrôle strict a été mis en place dans les espaces communs pour empêcher que les élèves de différentes classes ne se croisent et pour faire respecter la distanciation physique.

Un dispositif impulsé par un groupe d'enseignants a de même été déployé, « Volontariat enseignant – été 2020 ». Des cours de soutien scolaire pour les élèves de 6 à 12 ans issus de tous les systèmes éducatifs ont permis d'assurer la continuité de l'accompagnement dans les enseignements et les apprentissages. Ces dispositifs ont été proposés en priorité aux élèves volontaires du primaire ayant rencontré des difficultés à suivre les enseignements en ligne pendant le confinement. L'organisation a été souple et reposait sur le volontariat des enseignants ou de jeunes diplômés.

Grâce à tous ces efforts, il n'y a pas eu de fermeture d'écoles et d'établissements scolaires.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, des formations ont été mises en place pour permettre aux enseignants de parfaire l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur enseignement et dès le mois de septembre 2021, les familles ont pu de même bénéficier de formations leur permettant d'accompagner leurs enfants.

Pour la rentrée, le gouvernement a demandé à chaque système éducatif et chaque établissement de prévoir trois scénarios :

- Le premier, la normalité, c'est-à-dire une nouvelle normalité dans laquelle il fallait tenir compte des mesures sanitaires et former des groupes bulle, en respectant la composition du groupe classe.

- Le deuxième scénario à envisager était un confinement total non souhaitable, mais pour lequel il fallait se préparer de façon à se coordonner, être très rapides pour apporter des réponses et utiliser encore davantage et de façon optimale les outils numériques pédagogiques.

- Le troisième scénario consistait à créer des groupes bulle réduits de 15 élèves par classe au maximum. Les consignes prévues étaient les suivantes :

    a) Au primaire, les élèves allaient en classe toute la semaine. Chaque école/établissement scolaire prévoyait ce qu'impliquait cette nouvelle organisation et faisait parvenir ses besoins en locaux et en ressources humaines si cela était nécessaire. Dans ce cas, le ministère chargé de l'éducation travaillait avec les mairies et la société civile cette recherche de locaux.

    b) Au collège et au lycée, un enseignement mixte présentiel et virtuel était prévu.

Finalement et heureusement, c'est le premier scénario qui a été mis en place. Les enseignants ont pu se faire tester dans leur établissement lorsque la campagne de dépistage a été lancée dans les écoles et les établissements scolaires.

Puis, de façon régulière des tests de dépistage ont été organisés pour les enseignants et pour les élèves jusqu'au niveau CITE 2 (9-10 ans).

Les établissements scolaires sont ainsi restés ouverts pendant l'année scolaire. Seul un collège (Secondaire 2 +3) a fermé totalement ses portes pendant 10 jours au mois de janvier.

Par ailleurs, une vaste campagne vaccinale pour la population générale a été lancée.

Pour ce qui est des apprentissages, grâce à l'engagement des professeurs et des personnels, il a été possible de mettre en place un enseignement présentiel et virtuel lorsqu'une classe ou quelques élèves étaient confinés.

L'évaluation des élèves est un autre des aspects importants de l'année scolaire 2021-2022, étant donné le faible absentéisme des élèves après plusieurs mois d'enseignement à distance les résultats obtenus sont certainement significatifs du niveau des élèves. La situation a permis de renforcer encore davantage le concept de pédagogie différenciée et de travailler de façon personnalisée avec chaque élève.

Au cours de cette année scolaire, les enseignants ont ainsi repéré des élèves en situation de souffrance psychologique et ont pu les orienter vers des services de psychopédagogie ou de psychologie. Pour soutenir cet effort, des formations sur la gestion des émotions ont été proposées aux enseignants.

Globalement, il y a eu une augmentation des troubles alimentaires et des autos lésions chez les enfants et les adolescents.

Pour ces derniers, les mesures telles que le confinement, la distanciation physique et la mise en quarantaine en raison des effets de la COVID-19 ont beaucoup modifié la vie sociale et des sentiments de peur, d'anxiété, de colère, de tristesse et de chagrin sont encore largement présents.

Dans le domaine de l'apprentissage : les élèves les plus touchés ont été les plus petits en cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Puis, les élèves dont les familles ne pouvaient pas faire un suivi scolaire à domicile ont été particulièrement atteints.

En ce qui concerne les élèves du collège, les effets concernent surtout les habitudes de travail et la capacité de concentration en classe. Le travail coopératif a également souffert car les étudiants ont été en manque de socialisation. L'on observe aussi que les conflits entre eux se déclenchent plus facilement pour des raisons moins graves qu'avant. Ils sont aussi plus tristes et angoissés or ils ne savent pas verbaliser la raison de leur état d'esprit. Leurs productions écrites et artistiques reflètent un certain découragement.

Par ailleurs, on a également observé que certains élèves appréhendent d'enlever leur masque alors qu'elle n'est plus obligatoire parce qu'ils ne veulent plus montrer leur visage.

Ils ont un grand besoin d'activités de plein air.

Face à ces observations, les écoles ont dû multiplier leurs ressources pédagogiques afin de personnaliser davantage l'apprentissage et de répondre aux besoins individuels de chaque élève. Ainsi pendant les cours avec leur professeur principal, un travail d'éducation

émotionnelle a été mis en place pour que les élèves puissent exprimer leurs émotions et leurs angoisses.

Étant donné le besoin d'activités en plein air, pendant l'année scolaire 2021-2022, tous les élèves du collège ont consacré une matinée à faire des activités avec du personnel spécialisé pour travailler exclusivement l'éducation émotionnelle en dehors de l'école.

Globalement, dans le domaine académique, les élèves se remettent des pertes de l'année scolaire 2019-2020, néanmoins le travail de soutien auprès des personnels spécialisés, la personnalisation des apprentissages, les dispositifs de renfort supplémentaires et l'éventail de soutien proposés en fin de journée scolaire se maintiennent. Pour ce qui est de l'année scolaire 2022-2023, le travail se poursuivra avec toutes les ressources mises en place, car les élèves auront besoin de beaucoup plus de temps pour revenir à la normale, autant dans la progression des apprentissages que sur le plan émotionnel.

Dans ce domaine émotionnel, les interventions des psychopédagogues et des techniciens spécialisés en éducation sociale ont également augmenté afin de répondre aux besoins affectifs et sociaux des élèves. On observe que les élèves sont encore très susceptibles, angoissés et tristes ; émergent aussi en plus un grand nombre des problèmes de santé mentale. Certains élèves manifestent en effet des pensées d'autodestruction et sont dérivés aux services chargés de la santé mentale.

Dans un cadre plus général, le ministère chargé de la santé a aussi pris des mesures pour faire face aux effets négatifs de la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la santé mentale de la population, or les enfants et les adolescents ont été particulièrement pris en compte.

Le collège des psychologues a en effet offert une assistance téléphonique gratuite pendant les mois de confinement. Un programme spécifique a été lancé de façon à mettre à disposition de la population une prise en charge psychologique spécifique, globale et adaptée aux personnes (à partir de 6 ans), ayant subi des séquelles de santé mentale causées ou liées à la COVID-19. Les patients ont pu y accéder par recommandation de différents professionnels, y compris les psychopédagogues des écoles et des établissements scolaires.

Le Plan global de santé mentale et de lutte contre les dépendances (PISMA), a été de même mis au point en tenant compte des effets de la COVID-19 notamment sur la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes.

Dans ce cadre, une Commission nationale de santé mentale a été créée, en tant qu'organe consultatif chargé de conseiller le gouvernement dans ce domaine. Cette commission accueille un groupe de travail sur les jeunes et les adolescents à risque.

Par ailleurs, les ressources humaines du Service de santé mentale andorran ont été renforcées pour assister et prendre soin des adolescents (recrutement d'un psychiatre, désignation du responsable de la santé mentale).

## 3. Écoles inclusives

### 3.1. L'école inclusive

Afin d'améliorer la qualité de l'éducation, à partir de 2013, le système éducatif andorran a renouvelé son modèle d'enseignement en se centrant sur une approche par compétences et sur un apprentissage coopératif.

En effet, le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap est un droit fondamental. Pour garantir un cadre d'apprentissage efficace, inclusif et exempt de violence, le ministère chargé de l'éducation dispose d'un ensemble de services qui veillent sur la qualité de l'éducation en soutenant les établissements scolaires et en les encadrant.

Le Service de l'inspection éducative participe à l'évaluation des enfants handicapés afin de déterminer le degré de dépendance et établir les besoins de soutien scolaire qui doit leur permettre un accès plus facile à l'enseignement.

Ainsi, des personnels spécialisés ainsi que des ressources matérielles sont mis à disposition des établissements scolaires afin de soutenir les projets d'inclusion des élèves porteurs de handicap :

- Éducateurs spécialisés
- Assistants spécialisés
- Ressources en matériel pédagogique

Ressources technologiques. Validation et supervision de l'application de projets pour l'inclusion des élèves porteurs de handicap dans les établissements scolaires.

Mise à disposition d'espaces pour l'intervention des professionnels médicaux qui travaillent dans le cadre scolaire.

Suivi de la mise à disposition de ressources spécialisées pour les établissements scolaires.

Suivi de l'application des protocoles d'absentéisme et d'intimidation.

Participation à des commissions techniques en collaboration avec le ministère chargé de la protection de l'enfance et des affaires sociales, et le ministère chargé de la santé pour l'élaboration et l'encadrement des plans de travail adressés aux élèves en situation de risque ou en danger.

Le Service de la formation, des ressources pédagogiques et de l'innovation met au point des actions de divulgation du cadre juridique concernant la sécurité, la non-violence, l'égalité filles garçons et l'éducation à la vie affective et sexuelle (conférences, présentations et conception de supports de diffusion, etc.). Ils proposent également des formations aux enseignants.

Permettre à l'école d'être pleinement inclusive est une ambition forte qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves

de la maternelle au lycée ainsi que de la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le principe d'inclusion est l'une des caractéristiques de l'enseignement en Andorre. Depuis de nombreuses années, le ministère chargé de l'éducation fait de nombreux efforts pour assurer la scolarisation et la formation des élèves en situation de handicap, au nombre de 321 pour un effectif total de 10 660 élèves, soit 3,01 %.

La dépense annuelle pour ce projet est passée en onze ans de 1 960 684 € à 3 996 896,60 €, ce qui représente une augmentation de plus de 2 036 212,60 €. **Actuellement, 98,44 % des élèves ayant un handicap sont scolarisés dans les écoles ordinaires** et 1,56 % est accueilli au sein d'une institution spécialisée.

### 3.2. L'inclusion des élèves migrants et des réfugiés dans les filières d'enseignement

Pour accueillir les enfants migrants et refugiés syriens et ukrainiens, l'Andorre mis en place des classes d'accueil.

**Dans le système éducatif andorran**, les nouveaux arrivants âgés de 6 à 12 ans sont scolarisés dans les établissements de l'enseignement primaire, et bénéficient pendant deux années scolaires d'un accompagnement et d'un soutien dans le domaine de l'apprentissage de la langue et de la culture de l'Andorre afin de faciliter leur immersion dans le pays.

Par ailleurs, un ensemble d'actions de tutorat (individuelles, en groupes ou sur l'ensemble de la classe) sont mises au point pour renforcer l'accompagnement des nouveaux arrivants de façon à assurer leur bien-être émotionnel, l'implication de la classe et la cohésion du groupe.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, une classe d'accueil a été créée en septembre 2006 pour répondre aux besoins des élèves nouvellement arrivés âgés de 12 à 16 ans. Ces nouveaux élèves ne restent pas dans cette classe pendant la totalité du temps scolaire : en fonction des apprentissages acquis auparavant, ils participent à d'autres cours et ateliers avec leur classe de référence afin de favoriser les relations avec d'autres camarades.

Dans le cadre de ce projet, les élèves bénéficient d'un accompagnement afin de pouvoir développer leurs compétences linguistiques, académiques et culturelles, et intégrer l'école ordinaire puis les filières générales ou celles de la formation professionnelle. Le maintien dans la classe d'accueil dépend du niveau des acquis de chaque élève, le processus d'apprentissage n'étant pas le même pour tous. Il est de 2 ans au maximum.

Dans le système éducatif espagnol, chaque établissement scolaire doit favoriser l'autonomie pédagogique et d'organisation.

Dans le primaire, l'élève est intégré dans la classe et bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien pour l'apprentissage de la langue espagnole et/ou catalane qui varie en fonction de ses besoins (le maximum est fixé à 3 heures).

Dans le secondaire : l'enseignant d'espagnol accompagne pendant 5 heures par semaine les élèves primo-arrivants jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer le cursus ordinaire. L'enseignant de catalan les prend en charge en petits groupes 4 heures par semaine.

Dans son parcours scolaire, l'élève est accompagné d'un élève tuteur qui l'aide à s'intégrer dans l'établissement scolaire.

**Dans le système éducatif français**, les élèves primo-arrivants sont pris en charge par l'enseignant de français langue étrangère pour deux ou trois séances par semaine hors de la classe. L'enseignant y travaille les premiers éléments de la langue de scolarisation, en lexique et en syntaxe, afin de leur permettre une rapide adaptation à la vie scolaire. Il réalise un suivi personnalisé tout au long de l'année, en fonction des besoins de ces élèves. Il fait régulièrement le point avec l'enseignant de la classe et lui apporte des ressources et des conseils.

Dans la classe, l'enseignant met en place pour cet élève un tutorat mené par un autre élève ayant la même langue maternelle et capable de l'aider à comprendre et à réaliser le travail. Le tutorat diminue progressivement avec le développement de l'autonomie de l'élève.

Dans la classe, cet élève travaille aussi en format numérique sur tablette à partir d'un logiciel commun à toutes les écoles, en lien avec les outils de l'enseignant de français langue étrangère.

En récréation, il est accompagné d'un élève tuteur qui l'aide à s'intégrer aux jeux collectifs.

En maternelle, il n'y a pas de prise en charge par l'enseignant de français langue étrangère, une attention particulière est portée à cet élève dans le cadre de la classe ordinaire avec l'appui de la collaboratrice : groupe de langage, atelier de jeux.

Le 22 mars 2018, le Parlement andorran a adopté pour la première fois une loi réglementant l'accueil de réfugiés, limité à des circonstances précises : *Loi relative à la protection temporaire et transitoire pour raisons humanitaires*, qui est entrée en vigueur le 23 mars 2018.

Depuis son adoption l'Andorre a accueilli 3 familles syriennes et face à la crise humanitaire découlant du conflit ukrainien, le Gouvernement d'Andorre a accueilli près de 344 réfugiés ukrainiens dont 285 ont été régularisés sur la base de cette loi.

Le ministère chargé de l'éducation a mis en place un protocole d'accueil des enfants et adolescents réfugiés dans le cadre d'une coordination interministérielle.

Lorsque le ministère chargé des affaires sociales indique la présence de mineurs au sein d'une famille de réfugiés, un entretien est mené pour entamer le processus de scolarisation – l'accompagnement d'un traducteur est assuré si nécessaire.

La structure éducative de l'Andorre composée de différents systèmes éducatifs est présentée à la famille pour qu'elle expose ses préférences, les besoins spécifiques de l'enfant et leur lieu de résidence. Une fois établis ces paramètres, la scolarisation de l'enfant est établie.

Les dispositifs qui accompagnent la scolarisation (transport scolaire, protocole de vaccination, révisions médicales et assurances scolaires) sont de même gérés par le ministère chargé de l'éducation pour les adapter à leurs besoins.

Un suivi est assuré auprès des écoles et des établissements scolaires ainsi qu'auprès des familles moyennant un questionnaire sur les conditions d'accueil de façon à poursuivre cet accompagnement dans la durée.

Actuellement il y a 4 enfants syriens scolarisés dans le système éducatif andorran (3 dans le primaire et 1 au collège).

Pour les élèves provenant d'Ukraine, 34 sont scolarisés dans le système éducatif andorran, 25 dans le système éducatif français, 3 dans le système éducatif espagnol et 2 dans le système éducatif britannique.

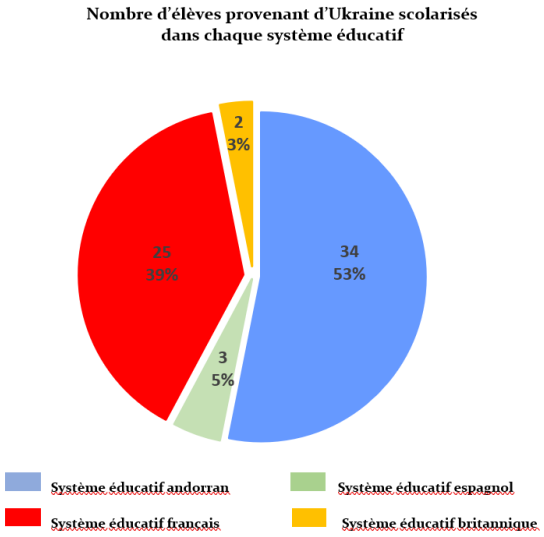


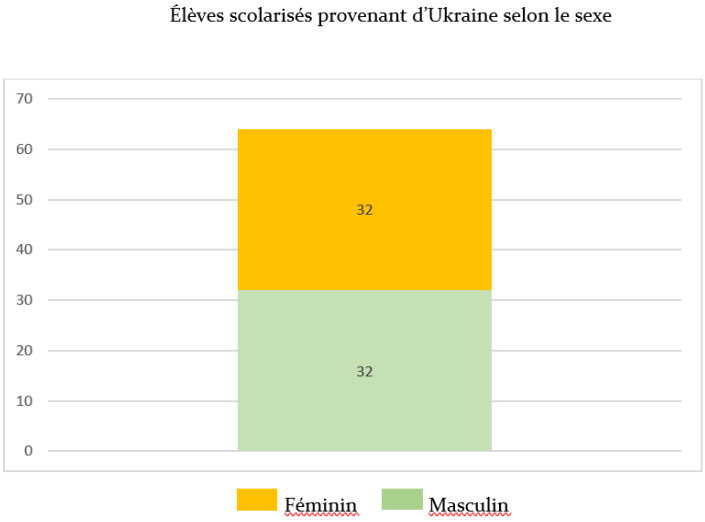

Élèves scolarisés provenant d'Ukraine selon le niveau éducatif

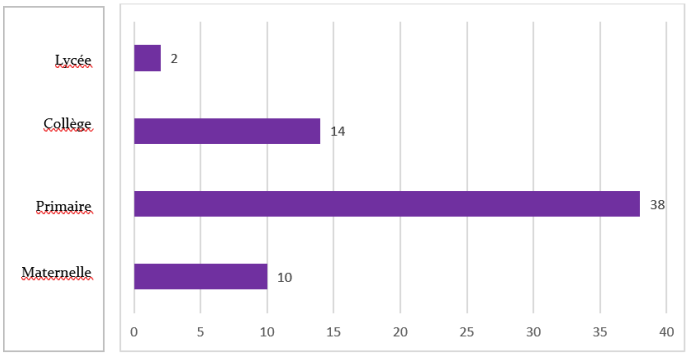


### 3.3. L'inclusion des étudiants migrants et des réfugiés dans l'enseignement supérieur

Pour ce qui est des adultes, les personnes accueillies ont reçu un permis de séjour puis un permis de travail de deux ans émis par le Service de l'Immigration de façon à pouvoir vivre en Andorre.

Dans le cadre des réfugiés diplômés dans l'enseignement supérieur, l'Andorre dispose d'un cadre juridique propre lié à son intégration dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur qui prévoit dans son article 6 de reconnaître ces qualifications.

Le Conseil de l'Europe a mis en place le Passeport européen des qualifications des réfugiés auquel l'Andorre se réfère pour mener à bien les démarches d'évaluation de ces diplômes.

Les dossiers suivent le processus d'obtention de ce document standardisé dans lequel intervient un groupe d'experts du Conseil de l'Europe, des experts dans le domaine des qualifications spécifiques du réfugié et des techniciens chargés de la reconnaissance des qualifications appartenant au réseau ENIC-NARIC (ENIC : Réseau européen des centres nationaux d'information sur la mobilité et la reconnaissance universitaires ; NARIC : Réseau des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique de l'Union Européenne).

Cette collaboration permet d'identifier de façon juste et fiable les informations livrées et donner ainsi cours à des reconnaissances de diplôme. Ce dispositif est mis à disposition et contribue à la qualité de l'accueil des réfugiés.

## 4. Apprentissage et compétences pour la vie

### 4.1. L'éducation au développement durable (EDD)

Dans le domaine de l'éducation au développement durable, plusieurs programmes ont été mis en place au sein de l'éducation formelle, dans les programmes scolaires. Dans ce cadre, le projet École verte est devenu le programme de référence.

Le projet est né au cours de l'année scolaire 2010-2011 à l'initiative des ministères chargés de l'environnement et de l'éducation dans le but d'assurer la revitalisation de l'EDD.

Ses lignes et principaux objectifs spécifiques sont :

- Générer des valeurs, des attitudes et des comportements durables pour former des citoyens qui soient capables d'agir et de promouvoir l'amélioration de l'environnement.
- Accroître les connaissances sur l'environnement du pays et la culture de la durabilité (introduire les fondements conceptuels de la culture de la durabilité dans l'ensemble des matières et des domaines de connaissances enseignés, tout en améliorant l'interdisciplinarité).
- Parfaire le fonctionnement quotidien de l'établissement scolaire : réduction et collecte des déchets, consommation d'eau, consommation et utilisation rationnelle des fournitures scolaires, bruit, consommation d'énergie, etc.
- Impliquer l'ensemble de la communauté éducative des établissements scolaires (élèves, enseignants, personnel non enseignant, parents).

Dans le cadre de l'enseignement par compétences établi dans l'École andorrane toutes les unités de programmation de l'enseignement obligatoire et postobligatoire ont été revues. Ceci a permis de consacrer une des compétences au thème de la participation à la citoyenneté mondiale et au développement durable que les élèves abordent de manière globale, personnalisée et transversale.

Le but de ces compétences transversales est :

- S'engager dans des actions pour améliorer l'environnement.
- Gérer de façon autonome son propre apprentissage.
- Établir des relations positives.

En ce qui concerne l'environnement, on propose deux compétences où il est demandé à l'élève de participer activement aux changements de son environnement. Le but est de former des élèves curieux qui aient les outils pour participer à la transformation de celui-ci qui soient capables de prendre des décisions durables non seulement en ce qui concerne le cadre environnemental mais aussi en ce qui concerne la dimension humaine qui l'accompagne.

L'Éducation au Développement Durable (EDD) est ainsi un concept clé dans l'éducation de la Principauté. Il est abordé en tant que processus éducatif intégrateur conçu pour générer une conscience critique sur la réalité mondiale et faciliter des outils de participation et de

transformation sociale en tant qu'élément clé du développement humain juste et équitable. Et ce, afin de créer des sociétés plus durables au niveau social et environnemental.

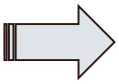

## 97 % des élèves scolarisés en Principauté d'Andorre font partie d'une École verte

Dans le cadre d'initiatives transnationales, il faut signaler la Stratégie pyrénéenne d'éducation à l'environnement qui a été élaborée dans le cadre du projet transfrontalier POCTEFA ADNPYR, composé de trois pays (Espagne, France et Andorre) et de six régions (Aragon, Catalogne, Navarre, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Andorre). Il a été conçu comme un cadre général de mise en valeur de l'éducation à l'environnement pour le développement durable, en tant qu'instrument pédagogique à part entière et comme outil de pilotage au service des objectifs de développement durable des territoires des Pyrénées. Ce projet vise à créer une vision commune et à permettre le développement d'actions de collaboration interrégionales. Il a été structuré en corrélation avec le Plan Stratégique Pyrénées 2018-2024 de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) pour faciliter son intégration, son articulation et sa cohésion.

En ce sens, un groupe de travail formé par des représentants des ministères chargés des affaires étrangères, de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable, de l'Éducation, de la fonction publique et de la participation citoyenne, en collaboration avec le centre de recherche Andorra Recerca + Innovació et le centre de ressources du développement durable Andorra Sostenible, a commencé les travaux pour élaborer la Stratégie andorrane d'éducation environnementale pour le développement durable.

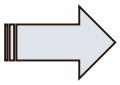

## Mise en place de la Stratégie andorrane d'éducation environnementale pour le développement durable

La volonté du gouvernement est de mettre en œuvre un procès participatif et inclusif. Pour ce faire une première consultation nationale publique a été lancée le mois de mai 2022. Le groupe de travail s'est de même réuni avec les différentes parties prenantes, à savoir les associations, les écoles et les établissements scolaires, les fédérations, les stations de ski, etc., dans le but de commencer un dialogue et de construire la Stratégie andorrane d'une manière transparente et participative.

### 4.2. L'éducation à la citoyenneté démocratique

Le Gouvernement d'Andorre, grâce au travail d'une équipe interministérielle, a tenu à faire de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique un élément essentiel de l'éducation en Andorre et de son action au niveau des instances internationales.

Dans le cadre de la réforme de son système éducatif fondé sur le développement des compétences, le gouvernement a introduit l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation civique pour une citoyenneté mondiale dans les programmes et les pratiques pédagogiques

de l'École andorrane de manière transversale dans chaque matière en tant que compétences globales et transversales.

L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme rentre ainsi dans les compétences transversales du système andorran qui ont pour but d'amener l'élève à gérer de façon autonome son propre apprentissage et à établir des relations positives.

Notons que dans les autres systèmes éducatifs présents en Andorre, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est de même obligatoire.

Ce programme invite ainsi les élèves à maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire.

L'élève acquiert des repères dans plusieurs domaines :

- Les droits et les devoirs du citoyen.
- Les notions de responsabilité et de liberté et le lien qui existe entre elles.
- Les principes d'un État de droit, le fonctionnement des institutions, etc.
- La participation des élèves comme citoyens.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de compétences dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui et de refuser la violence pour un dialogue interculturel pacifique.

Pour y arriver, les compétences transversales sont organisées en deux axes : axe intrapersonnel / interpersonnel et environnemental.

Le premier axe est traité par le biais de deux compétences qui portent sur la connaissance de soi et l'autogestion en tenant compte de la relation avec les autres et des valeurs éthiques et démocratiques.

En ce qui concerne l'axe environnemental, deux autres compétences sont proposées dans lesquelles il est demandé à l'élève de participer activement aux changements de son environnement aussi bien sur le plan environnemental que sur la dimension humaine.

Pour accompagner ce programme, lui donner de l'élan et renforcer la participation démocratique et trouver des solutions aux conflits, les collèges du système éducatif andorran ont inclus des cours pendant lesquels les élèves présentent des sujets à débat en relation avec le vivre ensemble et l'organisation de l'établissement. Dans cet esprit, il existe aussi un service de médiation entre égaux. Ce service a pour vocation de prévenir et de réduire les conflits entre égaux mais aussi entre professeurs et élèves. Puis dans un des collèges andorrans, une journée est consacrée à la citoyenneté démocratique. Au lycée andorran, il existe de même le Conseil des délégués qui est un organe de participation dans lequel les élèves font des contributions pour les améliorations de l'établissement.

### 4.3. L'éducation à la vie affective et sexuelle

Dans les trois systèmes éducatifs, l'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui, et contribue à préparer les élèves à la vie d'adulte. Elle garantit le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

Le dispositif Consultation jeunesse s'insère ainsi dans une politique d'encadrement qui fournit aux jeunes des outils pour améliorer leurs connaissances affectives et sexuelles par des actions dans les domaines des maladies et de la promotion de la santé, entre autres. Par le biais de ce dispositif, le Service andorran de la Santé d'Andorre propose des ateliers encadrés par une équipe d'infirmerie aux élèves de l'ensemble des collèges et des lycées pendant les heures de cours.

L'éducation à la sexualité est une démarche éducative qui vise à :

- Apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques.
- Identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique.
- Développer l'exercice de l'esprit critique.
- Favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres).
- Faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans l'établissement et à l'extérieur.

### 4.4. La prévention des conduites addictives en milieu scolaire

La prévention des conduites addictives en milieu scolaire s'inscrit de même dans une démarche d'éducation à la santé. La prévention s'intègre dans les programmes dès l'école primaire jusqu'au lycée à travers le développement des compétences transversales et disciplinaires des élèves. Les compétences psychosociales leur permettent ainsi de faire face aux situations problématiques et à exercer des choix favorables à leur santé (physique, mentale et sociale) et à celle de leur entourage.

Dans les trois systèmes éducatifs, des ateliers sont mis en place. Ils visent à former les élèves à profiter des espaces de loisirs de manière saine et sécuritaire, ainsi qu'à prévenir et/ou retarder la consommation d'alcool et d'autres substances. Les séances éducatives apportent aux élèves :

- Des connaissances relatives à leur santé et leur bien-être, notamment dans le domaine des addictions ; des informations sur les produits (alcool, drogues illicites), leurs effets et sur la législation en vigueur.
- Une information sur les ressources d'aide et de soutien dans l'établissement scolaire et à l'extérieur.

**5. L'école de l'égalité**

En 2020, les ministères chargés des affaires sociales et de l'éducation ont mis en place un plan de sensibilisation pour l'égalité des sexes adressé aux établissements scolaires. Ce plan offre des orientations dans une perspective sexospécifique qui vise à donner aux professionnels impliqués dans le contexte scolaire des lignes directrices d'action visant à traiter les garçons et les filles dans un plan d'égalité réelle et efficace dans les politiques éducatives et à éliminer les inégalités entre les sexes qui caractérisent le système social et culturel dans lequel nous vivons.

Les principes d'action sont les suivants : la prévention en tant qu'axe fondamental et transversal, la transversalité entre les sexes, la visibilité des femmes, le respect de la diversité et de l'éducation inclusive et la participation équilibrée des femmes et des hommes. Il établit également un circuit pour la détection et l'intervention dans des cas de violence sexiste et domestique.

Chaque année des ateliers sont organisés dans l'ensemble des établissements scolaires pour assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes dans et par l'éducation. Ces ateliers concernent les élèves du secondaire.

Le plan de prévention pour l'égalité de genre prévoit la création du « référent égalité de l'école » qui a pour fonction d'observer et d'identifier au sein de l'établissement scolaire toute action marquée par une tendance de genre. Chaque référent est appelé à partager, avec ceux des autres établissements scolaires des trois systèmes éducatifs, les actions et les activités mises en place, les données sur l'égalité de genre et les solutions possibles face à certaines situations particulières.

## 6. Apprentissage et transformation numérique

Dans ce domaine, le ministère chargé de l'éducation met à disposition de nombreuses ressources pour aider les enseignants à transmettre les compétences numériques aux élèves.

Pour ce qui est des équipements technologiques, le ministère livre des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, du matériel multimédia (projecteur, écran et matériel de sonorisation), des écrans interactifs et des tablettes pour aider à l'apprentissage.

Pour ce qui est des infrastructures, les dispositifs suivants sont mis au point : réseau pédagogique XENA, connectivité par câble à toutes les salles de classe de toutes les écoles du pays, connectivité sans fil (Wifi) et mise à disposition d'une identité digitale pour les membres des trois systèmes éducatifs (enseignants et élèves), celle-ci étant créée et gérée par le ministère.

Dans le domaine pédagogique, le ministère soutient l'apprentissage coopératif et l'acquisition des compétences digitales des élèves avec les dispositifs suivants :

### Plateformes de travail en ligne : Google WorkSpace

Le Google WS proposé est géré par le Service de développement des technologies éducatives et contient toutes les applications Google Apps for Education (GMail, Google Drive, Google Meet, Google Classroom, Documents, Spreadsheets, Google Forms and Presentations, Google Sites et Google Calendar, ainsi que YouTube et Bloggeur). Cette plateforme est liée au système « single sing on », tous les élèves peuvent ainsi accéder à tous les services de la plateforme moyennant un courriel généré à partir de leur identité numérique. Notons que de nombreuses écoles de la principauté utilisent la plateforme Google Classroom pour mener leurs cours.

### Educand Campus

Cette plateforme LMS basée sur Moodle est conçue pour que chaque école et établissement scolaire puissent disposer d'un espace dans la plateforme de façon à pouvoir l'administrer, le gérer et l'adapter à ses propres besoins.

### Mise à disposition de tablettes

Dans le cadre du système éducatif andorran, des tablettes sont mises à disposition des écoles et des établissements scolaires (modèle iPad). À la maternelle, les élèves ont quelques dispositifs par classe, afin qu'ils puissent commencer à apprendre à les utiliser de façon ponctuelle. Au primaire, le ministère met à la disposition de toutes les écoles une tablette pour 4 élèves et une tablette pour les enseignants (2e et 3e cycles du primaire). Cette proportion correspond à la taille des groupes coopératifs qui sont créés en classe, la tablette est en effet un outil de recherche d'informations ou de présentation des travaux faits par les élèves. Les classes avec un ratio de 20 élèves, disposent de 5 tablettes auxquelles s'ajoute celle du professeur. Au 3e cycle, le nombre de tablettes s'établit suivant le nombre d'élèves. Dans l'enseignement secondaire, les élèves acquièrent leur propre tablette et le ministère livre 15 tablettes à chaque établissement scolaire en réserve pour assurer le bon fonctionnement des cours en cas de besoin.

Dans le cadre des systèmes éducatifs espagnols et français, la dotation de tablettes (iPad) est liée à la présentation d'un projet pédagogique qui en justifie le besoin.

Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, la robotique éducative et la pensée computationnelle sont devenues très importantes dans la compétence numérique des élèves.

**La robotique éducative et la pensée computationnelle sont devenues très importantes dans la compétence numérique des élèves.**

Par conséquent, de nombreuses actions ont été entreprises pour l'introduire dans les salles de classe des trois systèmes éducatifs. Sur la base des projets pédagogiques élaborés par les écoles et les établissements scolaires, le ministère fournit le matériel nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le projet d'implantation de la robotique éducative et des compétences STEAM (Science, Technologie, Ingénierie, Art et Mathématiques) dans l'École andorrane est en cours de développement de façon à promouvoir l'acquisition de compétences numériques des élèves.

Dans les autres systèmes éducatifs, d'autres projets sont aussi mis au point en ce sens.

Pour assurer l'introduction de la robotique auprès des écoles, pendant l'année scolaire 2021-2022, le ministère a présenté le robot éducatif Cubetto à toutes les écoles de maternelle et du primaire du système éducatif français.

À la rentrée 2022-1023, le ministère livrera un robot Cubetto à toutes les écoles de la Principauté. Une formation sur le fonctionnement et l'application pédagogique du Cubetto est prévue dans le cadre du plan de formation obligatoire.

Dans ce cadre depuis trois ans, une journée de robotique éducative est organisée. Ella a pour but de promouvoir la collaboration et le partage d'expérience dans ce domaine entre les enseignants des trois systèmes éducatifs.

**7. Enseignants et éducation**

Au sein du système éducatif andorran, le Gouvernement travaille pour moderniser les outils législatifs qui régissent la fonction publique et en particulier le domaine de l'éducation.

Un processus de concertation a été mis au point de façon à créer un nouveau cadre législatif plus performant pour traiter les spécificités du corps des personnels de l'éducation qui sont recueillies dans la Loi 8/2019, du 7 février, portant sur le Corps de l'Éducation.

La Loi s'appuie aussi sur la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de l'UNESCO ratifiée par la Principauté d'Andorre le 20 octobre 2017.

La Loi sur le Corps de l'Éducation propose un corpus réglementaire cohérent, complet et visionnaire pour l'avenir qui établit et réglemente le système juridique spécifique des différentes familles professionnelles.

Les apports à souligner sont les suivants :

- Création de la Commission du Corps de l'Éducation (organe de consultation et de participation propre aux membres du Corps de l'Éducation) qui a pour but d'informer, d'étudier et de promouvoir les initiatives qui puissent être bénéfiques pour la communauté éducative.

- Définition des paramètres des ressources humaines et leur gestion : familles professionnelles, axes de carrière verticale et horizontale, formation, droits et devoirs de ce collectif, plans de gestion du personnel, etc.

- Formation continue des enseignants doit correspondre au rôle important qu'ils jouent dans la société.

Le déploiement de tous ces aspects est prévu par la création de règlements, pour assurer ce cadre d'action à savoir :

Règlement portant sur le Registre du Corps de l'Éducation (Décret du 18-12-2019)

Règlement portant sur l'organisation et le fonctionnement de la commission du Corps de l'Éducation (Décret du 18-12-2019)

Règlement portant sur la création du fichier lié à la recherche d'emploi du Corps de l'Éducation (Décret du 16-6-2021)

Règlement portant sur l'accès, la sélection, l'assignation de places et le processus de mobilité du Corps d'Éducation (Décret du 11-05-22)

Règlement portant sur le fonctionnement et la gestion des candidats aux postes d'emploi du Corps de l'Éducation (Décret du 1-6-2022).

## 8. Financement de l'éducation

La mise en œuvre du droit à l'éducation demande des financements. En Andorre, plusieurs acteurs participent au financement de l'éducation : le gouvernement, les autres administrations publiques, la France et l'Espagne en vertu des conventions dans le domaine de l'éducation, et les familles.

Plus précisément, la dépense globale publique dans le domaine de l'éducation de la Principauté d'Andorre comprend les dépenses effectuées par l'administration centrale (le Gouvernement d'Andorre), l'administration locale, l'Université d'Andorre, le centre de recherche Andorra Recerca + Innovació, l'École de formation des métiers du sport et de la montagne et l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, ainsi que les contributions versées par l'Espagne et la France pour les dépenses de leurs systèmes éducatifs établis dans la Principauté d'Andorre.

Le montant de cette dépense globale est de 114 000 millions d'euros en 2020. Ceci représente 4,5 % de l'ensemble du PIB (*cf.* Tableau 1, 2 et graphique 1).

**La dépense globale publique dans le domaine de l'éducation représente 4,5 % de l'ensemble du PIB**

De cette dépense globale, les administrations publiques andorranes assument 81,4 millions d'euros et le reste de la dépense (32,7 millions d'euros) correspond à l'apport de l'Espagne et de la France au financement de leurs systèmes éducatifs établis en Andorre (*cf.* Tableau 1 : Dépense de l'Espagne et de la France à leurs systèmes éducatifs établis en Andorre).

### 8.1. Dépense des administrations andorranes en éducation

La dépense assumée uniquement par les administrations publiques andorranes (81,4 millions d'euros) représente 3,2 % du produit intérieur brut (PIB), soit une augmentation de 4 dixièmes par rapport à l'année précédente ; pour expliquer cet écart, il faut tenir compte de la baisse du PIB due à la réduction importante des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire (*cf.* Tableau 1 : Dépense publique en éducation, sans dépense Esp. et Frce).

Ce montant suppose une augmentation de + 0,9 % par rapport à l'année précédente et correspond à 10,0 % de la liquidation totale des administrations publiques – sans tenir compte des actifs ni les passifs financiers (capacité de financement) ni les transferts du gouvernement aux autres administrations publiques. Ce pourcentage (10 %) est un demi-point inférieur à celui de l'exercice 2019, ceci étant lié à l'effort mené par l'administration publique dans le cadre de la crise sanitaire et aux dépenses imprévues qu'elle a entraîné.

Sur la longue durée, l'on peut constater la hausse de la dépense en éducation par les administrations publiques andorranes par concepts (dépense en personnel, investissement réel etc.) (*cf.* Graphique 2).

## 8.2 Dépense globale en éducation par niveaux d'enseignement

Si l'on distribue la dépense globale en éducation (114 millions d'euros) par niveaux d'enseignement (*cf.* Tableau 3), l'on observe que la hausse se concentre dans l'enseignement secondaire, avec une variation annuelle de + 13,0 %, au niveau du lycée (5,0 %) et du jardin d'enfants (+2,1 %), tandis que l'enseignement supérieur (-4,4 %) et la maternelle (-3,7 %) sont les niveaux d'études qui diminuent le plus significativement par rapport à l'année précédente. Les dépenses pour chaque niveau d'enseignement sont détaillées par rapport aux dépenses totales des administrations publiques andorranes, sans tenir compte des actifs et des passifs financiers et des transferts effectués par le gouvernement aux autres administrations publiques. Les données concernant l'Espagne et la France pour effectuer la comparaison sont extraites du site officiel d'Eurostat.

Sur la longue durée, l'on peut constater de même la continuité de la dépense globale en éducation sur les dix dernières années, notamment dans les premiers niveaux d'enseignement (jardin d'enfants, maternelle et primaire) et le secondaire. Les graphiques 3 et 4 illustrent cette tendance en valeur absolue et en pourcentage. Pour bien contextualiser cette donnée, il faut tenir compte du fait que les enseignements tertiaires se déroulent majoritairement à l'étranger, ceci explique qu'ils soient peu représentés dans les dépenses globales en éducation.

## 8.3. Tableaux et graphiques

**Tableau 1**

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **DÉPENSE PUBLIQUE EN ÉDUCATION * (Dépense publique globale)[1]** | **102,5** | **107,1** | **106,6** | **109,6** | **113,3** | **114,0** |
| Dépense publique d'éducation (Variation interannuelle) | 0,9% | 4,6% | -0,5% | 2,8% | 3,4% | 0,7% |
| **% par rapport au PIB** | 4,1% | 4,1% | 4,0% | 4,0% | 4,0% | **4,5%** |
| Dépense publique d'éducation / Dépense des administrations publiques ** | 16,1% | 16,6% | 15,6% | 15,1% | 14,8% | 14,1% |
| **Dépense publique d'éducation (avec différents niveaux éducatifs)** | **88,2** | **92,7** | **92,5** | **94,9** | **99,2** | **101,4** |
| Dépense de l'Espagne et la France à leurs propres systèmes éducatifs implantés en Andorre | 28,2 | 30,2 | 30,2 | 31,4 | 32,7 | 32,7 |
| **Dépense publique d'éducation (sans niveaux éducatifs : éducation le long de la vie)** | **14,3** | **14,5** | **14,1** | **14,7** | **14,1** | **12,6** |
| **DÉPENSE PUBLIQUE EN ÉDUCATION * (sans dépense Esp. et Frce.)[2]** | **74,3** | **76,9** | **76,4** | **78,2** | **80,6** | **81,4** |
| Variation interannuelle | 1,3% | 3,6% | -0,7% | 2,4% | 3,1% | 1,0% |
| **% par rapport au PIB** | 3,0% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | **3,2%** |
| Dépense publique d'éducation / Dépense Administrations publiques ** | 11,7% | 11,9% | 11,2% | 10,7% | 10,5% | 10,1% |

* **: milions d'euros**

** **: Sans tenir compte des actifs et des passifs financiers (capacité de financement) ni des transferts du Gouvernement aux autres administrations publiques**

Note :

1. Dépense publique d'éducation (dépense publique globale) : dépense globale qui inclut la dépense des administrations publiques d'Andorre et la dépense de l'Espagne et de la France dans leurs systèmes éducatifs établis en Andorre.

2. Dépense publique d'éducation (sans dépense Esp. et Frce.) : dépense des administrations publiques d'Andorre uniquement sans inclure la dépense de l'Espagne et de la France dans leurs systèmes éducatifs établis en Andorre.

## Tableau 2

| DÉPENSES TOTALES PAR NIVEAUX ÉDUCATIFS / DÉPENSE PUBLIQUE GLOBALE EN ÉDUCATION<br>Comparaison avec l'Espagne et la France<br>(Globale : administrations publiques d'Andorre ** et dépense de l'Espagne et de la France dans leurs propres systèmes éducatifs implantés en Andorre) | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **. Maternelle** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 2,6% | 2,7% | 2,4% | 2,2% | 2,1% | 1,9% |
| Espagne | 1,1% | 1,1% | 1,1% | 1,0% | n/d | n/d |
| France | 1,2% | 1,2% | 1,2% | 1,2% | n/d | n/d |
| **. Primaire** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 4,4% | 4,6% | 4,4% | 4,2% | 3,9% | 3,7% |
| Espagne | 2,6% | 2,7% | 2,7% | 2,7% | n/d | n/d |
| France | 2,0% | 2,0% | 2,0% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Collège** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 3,1% | 3,2% | 3,1% | 3,1% | 3,2% | 3,4% |
| Espagne | 1,7% | 1,7% | 1,8% | 1,7% | n/d | n/d |
| France | 2,1% | 2,1% | 2,1% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Enseignement professionnel** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 0,5% | 0,6% | 0,6% | 0,6% | 0,6% | 0,6% |
| Espagne | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d |
| France | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d |
| **. Lycée** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 0,9% | 0,9% |
| Espagne | 1,9% | 2,0% | 2,0% | 2,0% | n/d | n/d |
| France | 2,1% | 2,1% | 2,1% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Enseignement supérieur** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 0,8% | 0,9% | 0,9% | 0,8% | 0,8% | 0,7% |
| Espagne | 2,2% | 2,2% | 2,3% | 2,2% | n/d | n/d |
| France | 2,2% | 2,2% | 2,2% | 2,2% | n/d | n/d |

** : sans tenir compte des actifs et des passifs financiers ni des transferts du Gouvernement aux administrations publiques

## Graphique 1

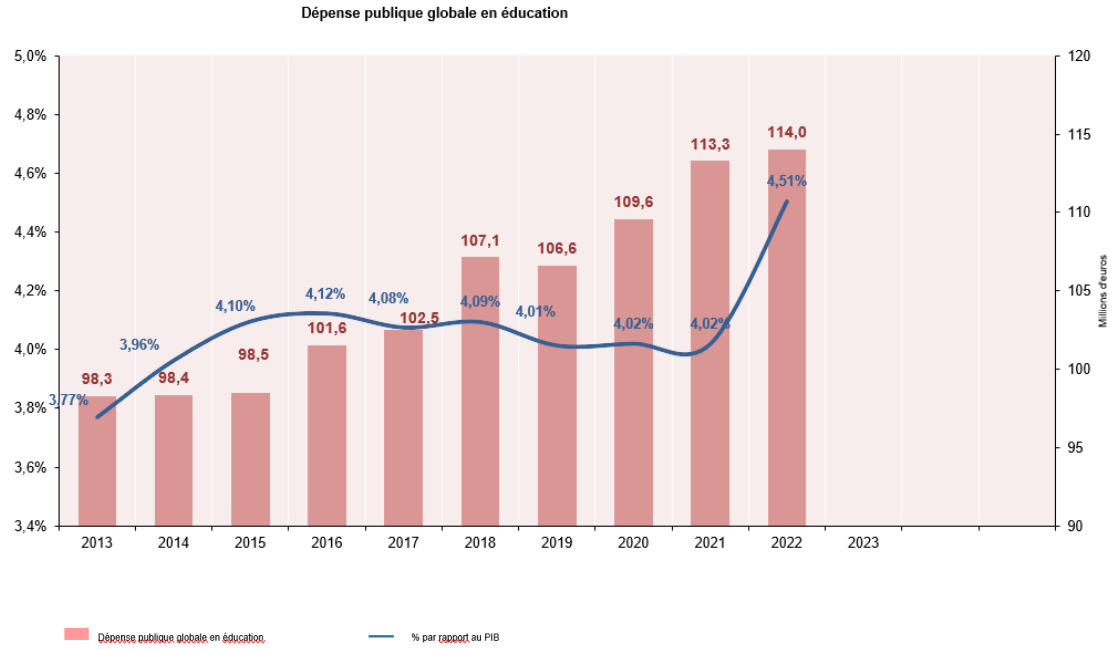

**Graphique 2**

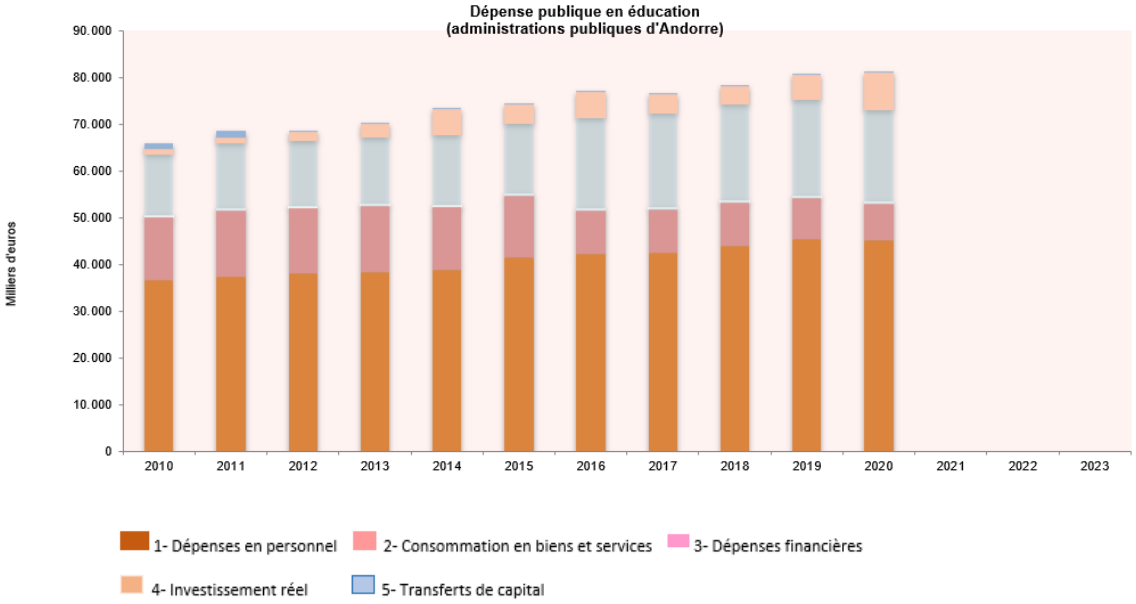


**Tableau 3**

| Variations interannuelles | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Dépense globale en éducation par niveaux éducatifs :** | 1,3% | 5,0% | -0,2% | 2,6% | 4,1% | 2,7% |
| Jardin d'enfants | 123,7% | -0,9% | -2,7% | 4,9% | 28,1% | 2,1% |
| Maternelle | -3,7% | 4,2% | -6,5% | -1,8% | 0,0% | -3,7% |
| Primaire | -0,6% | 6,9% | 0,5% | 0,5% | -0,3% | -0,8% |
| Collège | -7,9% | 2,8% | 1,8% | 7,6% | 9,1% | 13,0% |
| Enseignement professionnel | 5,2% | 8,7% | 11,4% | 9,4% | 5,1% | -1,7% |
| Lycée | 6,8% | 5,9% | 0,5% | 1,9% | 2,5% | 5,0% |
| Enseignement supérieur | 3,3% | 9,0% | 1,6% | 1,8% | -1,3% | -4,4% |
| **Despesa global correspondant a l'enseignement le long de la vie :** | -1,4% | 1,4% | -2,2% | 4,1% | -4,0% | -11,4% |
| **Total** | 0,9% | 4,5% | -0,5% | 2,8% | 3,0% | 0,9% |

**Tableau 4**

| DÉPENSES TOTALES PAR NIVEAUX ÉDUCATIFS / DÉPENSE PUBLIQUE GLOBALE EN ÉDUCATION<br>Comparaison avec l'Espagne et la France<br>(Globale : administrations publiques d'Andorre ** et dépense de l'Espagne et de la France dans leurs propres systèmes éducatifs implantés en Andorre) | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **. Maternelle** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 2,6% | 2,7% | 2,4% | 2,2% | 2,1% | 1,9% |
| Espagne | 1,1% | 1,1% | 1,1% | 1,0% | n/d | n/d |
| France | 1,2% | 1,2% | 1,2% | 1,2% | n/d | n/d |
| **. Primaire** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 4,4% | 4,6% | 4,4% | 4,2% | 3,9% | 3,7% |
| Espagne | 2,6% | 2,7% | 2,7% | 2,7% | n/d | n/d |
| France | 2,0% | 2,0% | 2,0% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Collège** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 3,1% | 3,2% | 3,1% | 3,1% | 3,2% | 3,4% |
| Espagne | 1,7% | 1,7% | 1,8% | 1,7% | n/d | n/d |
| France | 2,1% | 2,1% | 2,1% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Enseignement professionnel** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 0,5% | 0,6% | 0,6% | 0,6% | 0,6% | 0,6% |
| Espagne | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d |
| France | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d | n/d |
| **. Lycée** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 0,9% | 0,9% |
| Espagne | 1,9% | 2,0% | 2,0% | 2,0% | n/d | n/d |
| France | 2,1% | 2,1% | 2,1% | 2,1% | n/d | n/d |
| **. Enseignement supérieur** | | | | | | |
| Principauté d'Andorre | 0,8% | 0,9% | 0,9% | 0,8% | 0,8% | 0,7% |
| Espagne | 2,2% | 2,2% | 2,3% | 2,2% | n/d | n/d |
| France | 2,2% | 2,2% | 2,2% | 2,2% | n/d | n/d |

** : Sans tenir compte des actifs et des passifs financiers (capacité de financement) ni des transferts du Gouvernement aux autres administrations publiques

## Graphique 3

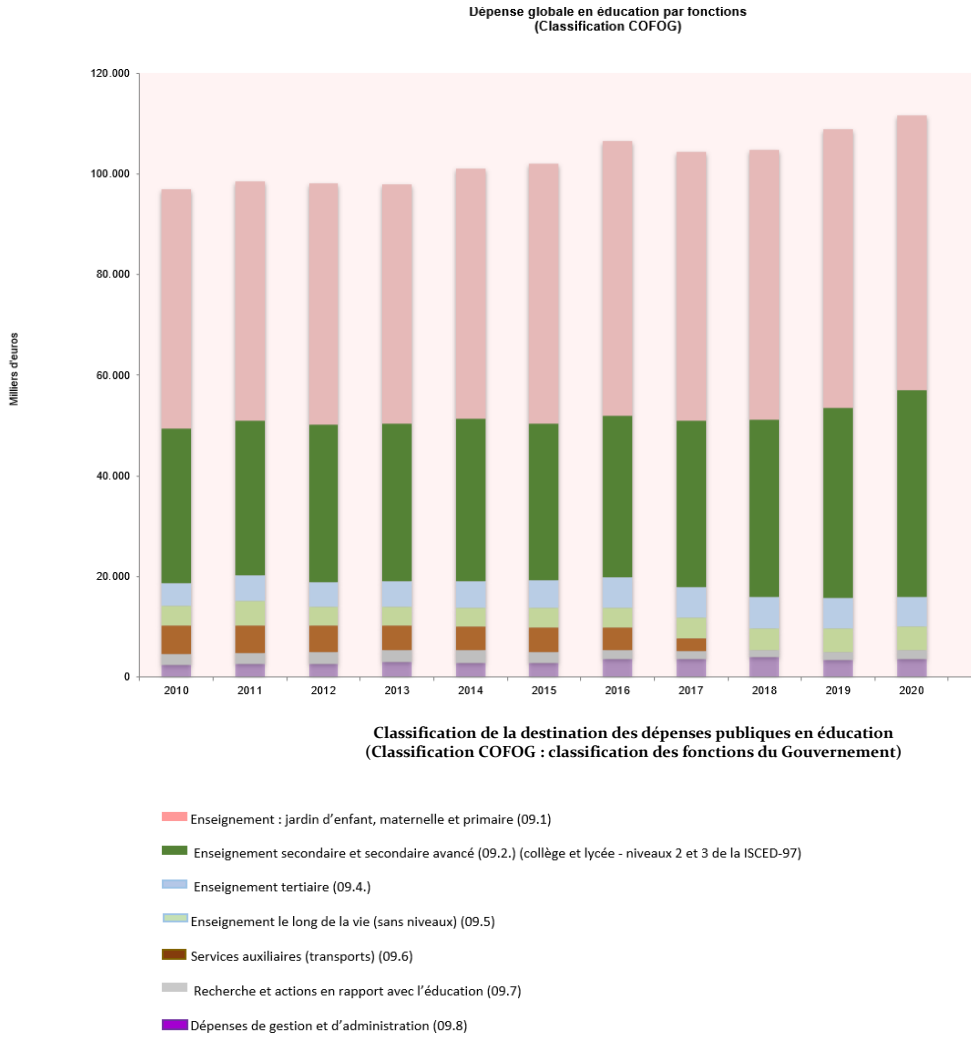

**Graphique 4**

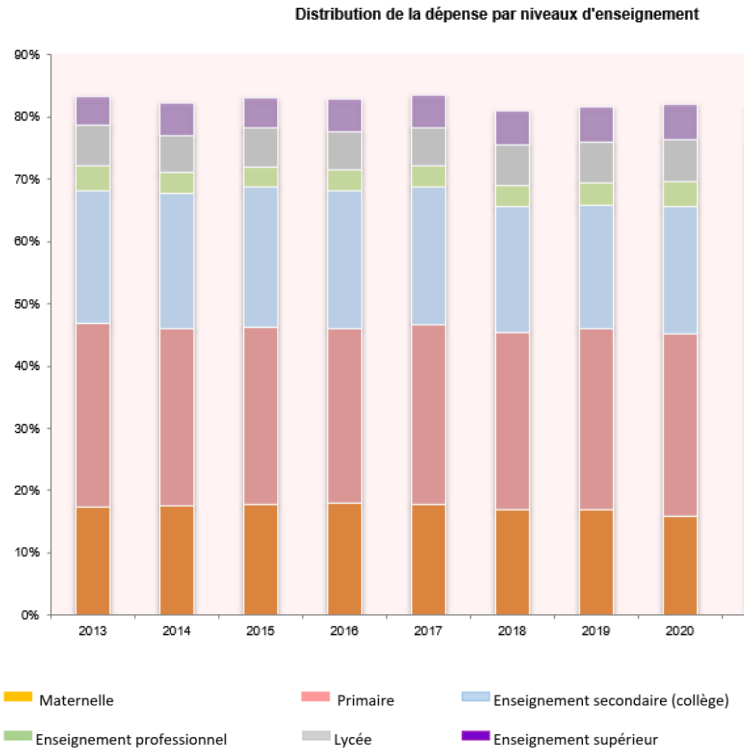
Distribution de la dépense par niveaux d'enseignement
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Maternelle
Primaire
Enseignement secondaire (collège)
Enseignement professionnel
Lycée
Enseignement supérieur

## 9. Conclusions

**Pour ce qui est des mesures de redressement immédiat pour faire face aux impacts de la COVID-19 sur l'apprentissage et le bien-être des élèves :**

- ✓ Si une nouvelle crise venait à survenir, il faudrait veiller à assurer la poursuite de l'enseignement en présentiel dans la mesure du possible compte tenu des problèmes de santé mentale qui sont apparus et de certains retards dans les apprentissages surtout pour les plus petits.

- ✓ La transformation numérique de l'éducation continue d'être essentielle en période de crise et au-delà. L'apprentissage mixte est la voie à suivre si nous devons faire face à une autre crise.

- ✓ Une attention particulière doit être accordée au bien-être et à la santé mentale des élèves, des étudiants et des enseignants.

**Pour ce qui est de la transformation de l'éducation :**

- ✓ Pour l'avenir, nous devons proposer aux jeunes générations une vision de l'éducation, fondée sur le renouveau civique à savoir les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'homme.

- ✓ Le renouvellement de la mission civique de l'éducation, la transformation numérique de l'éducation, l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en incluant le thème transversal des compétences pour une culture démocratique et les compétences pour la vie doivent avoir un potentiel transformateur.

- ✓ L'École doit promouvoir la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons à tous les niveaux d'enseignement et contribuer à modifier la division sexuée des rôles dans la société.

- ✓ Le rôle des enseignants doit être soutenu et renforcé ainsi que leur autonomie, leur créativité et leur carrière professionnelle.

- ✓ La formation initiale et continue des enseignants doit correspondre au rôle essentiel qu'ils jouent dans notre société.

**Pour ce qui est de la garantie d'un financement public de l'éducation :**

- ✓ Le financement de l'éducation en tant qu'investissement à moyen et à long terme doit s'avérer bénéfique pour la société.

- ✓ Les fonds publics alloués à l'éducation doivent conjuguer efficacité et qualité de l'éducation.

**Sur l'ODD4 et la solidarité internationale :**

- ✓ Pour atteindre l'objectif ODD4, il est fondamental de renforcer la solidarité dans ce domaine à l'échelle mondiale.